

Description de la tâche de la psychologue scolaire

La psychologue scolaire de la Commission scolaire du Lac-Abitibi est une professionnelle, membre de l'Ordre des psychologues du Québec. Elle exerce plusieurs rôles, tous orientés dans le but de favoriser la réussite éducative de l'élève. Elle participe à la recherche de solutions avec l'équipe de conseillers de la Commission scolaire afin de conseiller l'équipe d'intervenants qui travaillent auprès de l'élève. Elle contribue, avec d'autres intervenants, à identifier certaines problématiques (troubles d'apprentissage, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, retards de développements, trouble du langage, problèmes d'adaptation ou de comportement, etc.) et propose des moyens pour améliorer la situation de l'élève. Dans certains cas, une évaluation psychologique est proposée afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins. Elle utilise des outils psychométriques standardisés reconnus et procède à des observations en classe, si nécessaire. Suite à une évaluation, elle rencontre les intervenants scolaires qui travaillent avec l'élève ainsi que les parents, pour interpréter les résultats et remettre des recommandations. La psychologue scolaire peut également participer à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève. En raison du grand nombre d'élève nécessitant ce type de services, la psychologue de la CSLA n'offre pas de suivi individuel à l'élève.